Yves Martin : *la « Statue du Commandeur »*

Par André-Claude LACOSTE*

L'Autorité de Sûreté Nucléaire ASN

L'ASN assure au nom de l'État le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France afin de protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Elle contribue à l'information des citoyens.

« L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), Autorité administrative indépendante créée par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite «loi TSN»), est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France ». www.asn.fr

La sûreté

Je commencerai par un « avertissement au lecteur ». Mon propos n'adoptera pas la distance qui permet cette froideur d'analyse qui plaît tant, d'ordinaire, aux scientifiques. Loin d'être objectif, mon témoignage est profondément personnel et ressenti.

Quand j'ai pris mes premières fonctions d'ingénieur des Mines, à Douai, Yves Martin était en train de créer l'agence de bassin d'Artois-Picardie. A mes yeux, il n'était pas seulement une personne d'expérience. Avec cette agence, il créait une structure aussi radicalement nouvelle, à l'époque, que le sont aujourd'hui les Autorités administratives indépendantes. Enfin, il avait un style, il était pour moi la Statue du Commandeur. Nos carrières se sont croisées dans des conditions diverses, mais, sur de nombreux sujets, nous étions très proches, pour une raison fondamentale : la catastrophe de Champagnole, survenue en 1964.

La catastrophe de Champagnole

Dans les documents consultables à l'occasion de cette journée commémorative figure le rapport rédigé par Yves Martin sur la catastrophe de Champagnole (département du Jura), survenue le 27 juillet 1964 : quatorze ouvriers avaient été ensevelis lors d'un accident dans une carrière, dont neuf seulement avaient pu être sauvés. A

l'époque, Yves Martin était ingénieur des Mines en charge du sous-arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône au sein de l'arrondissement minéralogique de Dijon. Il avait pris la direction des opérations de secours avec le concours de son camarade Jacques Puéchal, qui a mobilisé et piloté les moyens de secours de Lorraine. Plus tard, il a écrit la phrase suivante : « Si, au cours de ma vie professionnelle, je n'ai fait qu'une seule chose utile, ce fut ce sauvetage ». Il évoque également le caractère dramatique du moment où il a été décidé que les ouvriers non retrouvés étaient décédés et qu'il fallait interrompre l'opération de sauvetage.

Je suis certain qu'être confronté à cette situation en début de carrière vous marque pour la vie et c'est quelque chose que je partage. Dans le Nord-Pas-de-Calais, j'ai en effet été amené à diriger une équipe de secours chargée de retrouver les corps de mineurs tués lors d'une explosion de grisou. J'ai ultérieurement été amené à prendre des décisions consistant à déterminer si cela valait la peine de continuer à rechercher des survivants ou d'exposer la vie de sauveteurs pour récupérer les corps des victimes. On ne sort pas indemne de telles situations et je suis persuadé que les décisions qu'il a été amené à prendre dans de telles circonstances ont sans doute empêché Yves Martin de pouvoir rire, voire sourire, sur un certain nombre de sujets. Cela marque irrémédiablement et désespérément une carrière.

Le nucléaire : sécurité et sûreté

En matière de sûreté, Yves Martin ne faisait pas de distinction dans le *continuum* allant de la sécurité et de la sûreté jusqu'à la protection de l'environnement. C'est un ensemble de choses qui sont effectivement imbriquées. Yves Martin a exercé des responsabilités majeures dans le domaine des établissements classés, puis des installations classées. Il a largement concouru à ce que les arrondissements minéralogiques, devenus par la suite les DRIRE (et aujourd'hui, les DREAL), prennent des responsabilités en la matière.

Après avoir exercé des responsabilités nationales, il est retourné sur le terrain, à la DRIRE Rhône-Alpes. Yves Martin s'est distingué par sa capacité pragmatique. Généralement, une carrière part du terrain pour aller vers le national. Yves Martin a, quant à lui, effectué des allers-et-retours entre ces deux niveaux, des allers-et-retours qui sont tout à son honneur.

La note de 1975 (1)

Yves Martin était capable d'écrire des notes proprement fulgurantes. En témoigne celle, datée du 18 février 1975, adressée à François Mitterrand, à une époque où le Parti Socialiste, alors dans l'opposition, s'interrogeait sur sa politique énergétique.

Cette note illustre la volonté qu'a toujours eu Yves Martin d'essayer d'évangéliser autour de lui, de convaincre, y compris dans des domaines qui n'étaient pas *a priori* les siens, comme la politique.

Cette note de quatre pages s'ouvre sur le risque technique :

- ✓ Yves Martin recommande de réduire le risque technique du nucléaire ; il attire l'attention sur le fait que les précautions à prendre et la maintenance nécessaire peuvent entraîner un faible taux de disponibilité des centrales ;
- ✓ Yves Martin attire également l'attention sur le risque politique, en recommandant de ne pas vendre de centrales nucléaires à n'importe quel pays. Il affirme par ailleurs que l'organisme chargé du contrôle de la sûreté nucléaire doit être parfaitement indépendant, qu'il faut parler clairement des risques et qu'il faut aussi une concertation internationale.
- ✓ Il met en avant deux lacunes, dont l'étude doit être approfondie : d'une part, le sabotage et l'agression par des commandos et, d'autre part, les risques liés au transport et au stockage des déchets nucléaires.
- ✓ Il poursuit sur le sujet des nuisances en s'interrogeant sur le risque d'accumuler trop de centrales nucléaires le long d'un même cours d'eau et sur la nécessité d'installer des centrales loin des villes (ou, au contraire, près des villes, pour tenter de récupérer la chaleur produite par leurs systèmes de refroidissement ; il est en effet outré par les déperditions de chaleur dans l'environnement, seul un tiers de l'énergie d'une centrale servant effectivement à produire de l'électricité).
- Enfin, Yves Martin termine sa note sur le sujet des contrôles en préconisant le renforcement du Service central de Sûreté des Installations nucléaires créé deux ans auparavant, et le rapprochement de la sûreté nu-

cléaire (le Service central de Sûreté des Installations nucléaires, SCSIN) de la radioprotection (Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants - SCPRI) et du département de Sûreté Nucléaire du Commissariat à l'Energie Atomique – DSN-CEA (devenu l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire - IRSN) pour former ce que nous aurions aujourd'hui tendance à appeler une Autorité de sûreté nucléaire...

Combien de notes d'Yves Martin peuvent-elles être lues avec profit, car interpellant et préparant l'avenir, trentecinq ans après leur rédaction ? A cet égard, cette note est prodigieuse, car elle témoigne de la capacité à la fois visionnaire et pragmatique d'Yves Martin. A partir du moment où nous pouvons rédiger de telles notes, nous sommes capables d'affronter l'avenir. Comme cela a été rappelé plusieurs fois : dans le domaine du nucléaire, un siècle ne représente pas grand-chose. Lors du vote de la loi créant l'Autorité de Sûreté Nucléaire, en 2006, un député a suggéré de s'accorder cent ans de réversibilité sur le stockage des déchets, en soulignant que c'était une période très courte, à l'échelle du sujet en question, mais que cela représentait quand même vingt quinquennats... De tels propos permettent de resituer les différentes constantes de temps les unes par rapport aux autres.

Pour conclure

Yves Martin faisait preuve d'un profond sens du service public, d'une très grande rigueur morale et intellectuelle, et il savait affronter la réalité.

Enfin, il était particulièrement attaché à ce que l'administration sache utiliser les moyens de la formation et de la recherche, avec une prédilection pour l'Ecole des Mines, afin d'assurer la liaison entre la réflexion et l'action.

Yves Martin reste pour moi la Statue du Commandeur.

Notes

(1) Cette note est jointe en partie B du présent numéro de Responsabilité & Environnement.

^{*} Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.